



**PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt cinq, le 01 octobre à 19H30, le Comité syndical du syndicat TRI-ACTION s'est réuni publiquement dans les bureaux du Syndicat, ZI rue de Pierrelaye à Bessancourt, sous la présidence de Jean-Charles RAMBOUR, Le Président.

Date de convocation : **25/09/2025**

Membres en exercice **18**

Membres titulaires présents **12**

Membres suppléants présents **0**

Nombre de procurations **2**

Membres excusés **4**

PRESENTS : Jean-Charles RAMBOUR, Alexandre DOHY, Monique BAQUIN, Claude CAUET, Hubert MARCHAIS, Philippe BARAT, Pascal DERCHE, Patrick PLANCHE, Julien MAESTRONI, Régis BRASSEUR, Philippe ARES, Jean-Pierre OBERTI.

ABSENTS REPRESENTES :

PROCURATIONS : Martine BERNARD pouvoir à Pascal DERCHE, Carole FAIDHERBE pouvoir à Philippe ARES.

EXCUSES : Madame Estelle CABARET, Monsieur Florent BEAULIEU, Madame Isabelle CHOCHON-LAMBERT, Monsieur Jean-Christophe POULET.

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Claude CAUET.

Les procès-verbaux des séances du 26/03/2025, 21/05/2025 et 02/07/2025 ont été approuvé.

N° 2025-30

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES EXONERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Monsieur BARDAILLE : c'est un exercice qu'on refait chaque année. Les professionnels doivent nous signaler avant le 30 juin, s'ils n'utilisent pas nos services. Ils doivent nous justifier, ils doivent nous fournir des pièces, notamment attestation du contrat en cours, nous on vérifie qu'ils n'ont pas de conteneur. Et on vous propose une liste de professionnels à exonérer. Ça doit être envoyé aux services fiscaux avant le 15 octobre, c'est pourquoi ça vous est présenté au comité précédent. Ce qui nous laisse une petite marge pour essayer de récupérer les professionnels qui ne se sont pas manifestés entre le 30 juin et aujourd'hui. Par rapport aux professionnels exonérés en 2025, pas beaucoup d'évolution. Tous ces petits travaux permettent de bien exonérer le propriétaire correspondant, qui n'est pas forcément le propriétaire de l'entreprise, qui n'est pas forcément le propriétaire foncier. Donc rien de trop à signaler.

Dans les courriers, on dit toujours que les services ne relancent pas. Cependant, nous avons quand même envoyé 5 ou 6 relances, ce qui nous prend énormément de temps. La question la plus simple, c'est le renseignement du propriétaire. On a au moins 10% des professionnels qui se trompent. Et on a

la feuille de l'impôt foncier pour essayer de retrouver un petit peu. On leur demande de nous refaire un document holographique parce que nous, on fait un reporting précis de ce qu'ils nous disent pour pas qu'après, on nous dise que c'est nous qui avons fait une erreur. C'est assez prenant.

Monsieur le Président : Je vous invite à les relire de près, parce qu'il y a peut-être des choses qui seraient simples à éviter. Et on perd beaucoup, beaucoup, beaucoup trop de temps à cavaler après tout le monde. Donc, en fait, je pense que pour le prochain coup, en début de mandat, il faudrait arrêter de cavaler et les taxer un bon coup. Puis après, on serait peinard pendant tout le mandat. D'autant plus qu'on a eu un stagiaire, et après, qui est passé apprenti, qui nous a fait tout un boulot sur des professionnels, donc des éligibles à la... redevances spéciales et on n'a pas spécialement eu de croissance significative sur la base de ce travail. Donc ça prouve qu'on les bichonne trop, à mon sens. Donc il y a un moment ou un autre, ils ont jusqu'au 30 juin, si tu ne payes pas tes impôts le 30 juin, tu prends 10% sur la tête. Il y a plein de mécanismes comme ça. Et nous on est gentil, donc on est encore là le 1er octobre à dire jusqu'au 15 octobre c'est jouable. Il y a un moment où il faudra qu'on prenne une position. Mais voilà, quand le futur comité sera constitué, il pourra décider. Mais il n'empêche qu'il y a un moment où on perd trop de temps. Et trop de temps parce que tout le monde s'en fout. Et de temps en temps aussi, on passe aux techniques des villes. Et les remontées ne sont pas toujours évidentes non plus.

Monsieur BARDAILLE : Au 30 juin, on fait un bilan.

Monsieur le Président : Ce n'est pas pour ça que les choses évoluent facilement. C'est une vraie difficulté et ça désorganise le syndicat. Et en plus, la deuxième remarque que je fais, c'est qu'il y a des gens qui reprennent des affaires, refusent de payer la redevance spéciale en ne signant pas les contrats.

Donc, des abstentions, des oppositions, donc on transmet la liste. Mais normalement on transmet la liste comme ça. Je ne sais pas comment on va en remettre d'autres.

Monsieur BARDAILLE : Mais pourquoi vous voulez en remettre d'autres ?

Monsieur le Président : Vous avez dit qu'on allait jusqu'au 15 octobre pour corriger le tir.

Monsieur BARDAILLE : Non, j'ai dit que par rapport à l'an dernier, ils avaient tous renouvelé leur demande. Juste qu'on leur a couru après, mais c'est bon, la liste est complète. Il y a même eu deux nouveaux. Les services fiscaux veulent la délibération signée avant le 15 octobre.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire, dans le cadre des dispositions de l'article 1521 du code général des impôts, de délibérer afin d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les entreprises qui justifient de la gestion de leurs déchets par un prestataire privé.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi précitée,

Vu l'article 1521 III du Code Général des Impôts,

Entendu l'exposé de Monsieur RAMBOUR, Le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.**

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2026 les entreprises présentes dans le tableau ci-annexé,

PRECISE que le fait d'être exonéré entraîne un renoncement aux services de collecte et traitement du syndicat et à l'utilisation de la déchèterie de Bessancourt.

N° 2025-31

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA DECHETERIE DE BESSANCOURT

Monsieur MALLARD : ce qui a déclenché cet ajustement c'est juste qu'on bascule toutes les modalités financières, enfin les tarifs en annexe, pour pouvoir les remplacer plus facilement. Ce qui a déclenché, c'est une série d'alertes cet été sur la REP des déchets du bâtiment, qui est l'une des plus importantes d'un point de vue financier puisqu'on a contractualisé avec eux pour le bois, les inertes, les métaux, le plâtre, les DIB. Mi-juillet, première alerte, où en fait on nous informe que les menuiseries datant d'avant 1996 sont susceptibles de contenir de l'amiante, donc plus d'autorisation de les mettre dans la filière.

Monsieur BARDAILLE : Soit on doit nous fournir un certificat par un professionnel, comme quoi il ne contient pas d'amiante. Soit il y a un repère sur les menuiseries avec une date. Réglementairement, ce n'est pas obligatoire. Donc les producteurs de menuiseries ne le font pas vraiment. Quoi qu'il en soit, le gisement, si on applique strictement la règle, ce qu'on fait depuis le 20 juillet, a baissé de 90%.

Monsieur le Président : J'ai écrit à la PMCB, personnellement, en disant que j'en avais marre qu'ils nous mettent de la pression, parce qu'il fallait répondre à chaque fois sous 15 jours alors que tu es en pleine vacances. Et donc je leur ai dit que ce n'était pas des méthodes et en plus, je leur ai dit qu'il n'était pas question qu'on aille regarder ce genre de trucs et que leur distributeur de menuiserie était bien plus armé que nous pour ce genre de choses. Qu'est-ce qui reste ? Il reste les menuiseries des particuliers qui arrivent, qui peuvent être pris par la PMCB, formidable. Et puis tout ce qui ne va pas sur la PMCB, ça va dans la borne des non-incinérables. Il ne faut plus prendre les menuiseries d'avant telle date ou qui ne sont pas certifiées parce qu'il y a de l'amiante dedans. Et quand ils ne les prennent pas eux, nous on les prend et on les met à l'enfouissement. Mais l'amiante, il est toujours là.

Monsieur MALLARD : mi-septembre, on nous informe de l'arrêt, cette fois de la prise en charge opérationnelle des laines de verre et laines de roche. Et on nous informe également de l'arrêt à partir de la mi-octobre, de la prise en charge du plâtre. J'ai laissé volontairement ce qui a été présenté au bureau puisqu'entre temps ça a changé. Puisqu'il y a quelques jours on nous a informé que finalement le plâtre continuerait dans la filière. On ne sait pas pendant combien de temps puisqu'il semblerait que la filière ait des difficultés financières. En tout cas pour le plâtre, et c'est plutôt bien puisque c'est l'un des flux qui nous coûte le plus cher, il continue à nous accompagner sur ce déchet.
On vous propose donc de faire un ajustement du règlement de collecte afin de basculer tous les tarifs en annexe et pouvoir les modifier sans changer à chaque fois la structure même du règlement.

Monsieur le Président : on a été dans les premiers à signer et à signer toutes les options quasiment. On a toutes les REP. Et en fait... On essuie les plâtres. Et quand Laurent dit que la filière est en difficulté, ils ont quand même un agrément du ministère de l'écologie, de la transition écologique aujourd'hui. Ils se sont engagés à faire la filière. Ils peuvent raconter qu'ils ont bouffé tous les budgets jusqu'à 3 ans. Il ne fallait pas, c'est tout. Il fallait réfléchir avant, il fallait faire un diagnostic correct. Et donc, nous on reste là, là-dessus, et puis on verra bien ce que ça donne. En tout cas, on a demandé à SEPUR d'être extrêmement vigilant sur les apports des pseudos particuliers qui viendraient déposer en masse. Des menuiseries, du plâtre ou ce genre de choses.

Madame HUG : Pour information, comme on a changé le règlement de déchetterie avec la tarification, on a dû changer la régie qui va avec l'encaissement. Donc il y a eu une décision de monsieur le Président.

Suite aux évolutions régulières des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs et leurs impacts sur la facturation des dépôts des usagers, Monsieur le Président propose à l'assemblée une mise à jour du règlement intérieur de la déchèterie.

Entendu l'exposé de Monsieur RAMBOUR, Le Président et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré, **le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.**

LE COMITE SYNDICAL

APPROUVE le nouveau règlement pour le fonctionnement de la déchèterie de Bessancourt ci annexé,
AUTORISE Monsieur le Président à appliquer ledit règlement à compter du 1er octobre 2025.

N° 2025-32

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2025-28 DU 2 JUILLET 2025 RELATIVE A LA DECISION MODIFICATIVE 2 DE L'EXERCICE 2025

Madame HUG : La décision modificative de la dernière fois a été rejetée par la trésorerie puisqu'elle comportait des erreurs. On ne pouvait pas mettre de la prévision budgétaire sur les lignes de cession. Donc, je les ai retirées. Et j'en ai profité pour réajuster quelques comptes sur la reprise des subventions et au niveau des immobilisations.

Monsieur le Président indique que la délibération 2025-28 relative à la décision modificative 2 de l'exercice 2025 doit être modifiée.

En effet, il ne peut pas y avoir de prévisions inscrites sur les comptes de cessions. De plus, le montant de la reprise de subvention doit être revalorisée.

Considérant la délibération 2025-07 en date du 26 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget principal,

Considérant la délibération 2025-17 en date du 21 mai 2025 relative à la décision modificative 1 exercice 2025 du budget principal,

Considérant que la délibération 2025-28 en date du 2 juillet 2025 relative à la décision modificative 2 exercice 2025 du budget principal doit être annulée et remplacée,

Entendu l'exposé de Monsieur RAMBOUR, Le Président et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré, **le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.**

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de modifier la délibération 2025-28 du 2 juillet 2025 relative à la décision modificative 2 de l'exercice 2025.

DECIDE d'effectuer sur le budget principal 2025 les modifications suivantes :

DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 841,03 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 841,03 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au compte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 841,03 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 841,03 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 841,03 €	0,00 €	2 841,03 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 841,03 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 841,03 €
D-13912 : Subv. inv. actifs amort. - Régions	0,00 €	2 007,69 €	0,00 €	0,00 €
D-13916 : Subv. inv. actifs amort. - Autres établissements publics locaux	0,00 €	833,34 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 841,03 €	0,00 €	0,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	19 440,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	19 440,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	19 440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	19 440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	19 440,00 €	22 281,03 €	0,00 €	2 841,03 €
Total Général		5 682,06 €		5 682,06 €

N° 2025-33

**RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE
STATUTAIRE 2027-2030 DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION**

Madame HUG : C'est le CIG qui souscrit pour le compte des collectivités un contrat d'assurance qui garantit contre tout ou en partie les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires et à l'absentéisme de leurs agents. L'actuel contrat qu'on a depuis un certain nombre d'années, il arrive à échange le 31 décembre 2026 et le CIG entame une procédure de remise en concurrence du contrat qui se déroulera de janvier à juillet 2026. Et pour bénéficier des résultats de la consultation, on doit donner mandat au CIG. Rien ne nous engage à adhérer ou pas une fois qu'ils auront choisi. Mais en tout cas, pour avoir les résultats de la consultation, il faut qu'on leur donne mandat. Et les résultats, on les aura sur le second semestre 2026.

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire pour le compte des collectivités qui le souhaitent un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l'absentéisme de leurs agents dans le cadre de leurs obligations législatives et réglementaires (décès, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, CITIS, maternité...).

En 1992, le Conseil d'Administration a pris la décision de créer un contrat-groupe et de le soumettre périodiquement à une mise en concurrence conformément à la réglementation relative à la Commande Publique. Ce contrat présente l'intérêt d'une mutualisation des risques et garantit aux prestataires d'assurance un « portefeuille clients » pertinent.

L'échéance du dixième contrat groupe est fixée au 31 décembre 2026. L'actuel contrat compte à ce jour 639 collectivités adhérentes, soit plus de 44 000 agents CNRACL et plus de 2 000 agents IRCANTEC couverts.

En plus de garantir une procédure juridiquement sécurisée, donner mandat au CIG permet à la collectivité d'accéder à une solution assurantielle « clef en main » et pérenne. En effet, l'expérience dans la passation des marchés publics et l'expertise du CIG dans le pilotage financier étroit des derniers contrats groupe, ont permis de conserver les taux de cotisation sur la durée du marché. Aucune collectivité membre du contrat-groupe n'a vu, au cours des huit dernières années son taux de cotisation augmenter pour cause de sinistralité dégradée. Cette absence de révision technique des taux a été possible grâce au jeu de la mutualisation et au lissage du risque sur l'ensemble des collectivités adhérentes.

Enfin, à l'appui de la prestation assurantielle, le CIG veille à ce que le prestataire propose, en complément de la garantie, des services associés permettant aux collectivités de piloter et de maîtriser l'absentéisme (expertise, soutien psychologique, formations...).

Le syndicat mixte Tri-Action soumis à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG. La mission alors confiée au CIG doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

Présentation de la procédure :

La procédure de consultation conduite par le CIG comprendra deux garanties : une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou contractuel de droit public) et une garantie pour les agents relevant de la CNRACL. La collectivité garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux.

S'agissant des garanties pour les agents relevant CNRACL :

- une tranche ferme pour les collectivités de 30 agents CNRACL ou moins ;
- autant de tranches conditionnelles nominatives que de collectivités de 31 agents CNRACL ou plus ;

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés au syndicat mixte Tri-Action avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter bien entendu, que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

Le syndicat mixte Tri-Action adhérent au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose de rallier la procédure engagée par le C.I.G.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 24 juin 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

VU l'exposé du Président ;

VU les documents transmis;

Entendu l'exposé de Monsieur RAMBOUR, Le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.**

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2027.

Questions diverses :

- **Appel à projets hors foyer CITEO :**

Monsieur MALLARD : Nous sommes lauréats et il y a une rétroactivité sur les achats depuis 1er janvier 2024. Le hors foyer est la production de déchets d'emballage en nomade que l'on a dans les rues. Et Citeo accompagne les collectivités dans l'achat de dispositifs corbeilles de rue, système d'apport volontaire. J'ai synthétisé l'ensemble des demandes des communes qui nous ont sollicité, autres les communes sauf Frépillon qui n'a pas souhaité faire partie de cet appel à projet. En tout 12 colonnes d'apport volontaire, 22 abris bac et 261 corbeilles. Le niveau de soutien demandé c'était un petit peu plus de 355 000 euros hors taxes, donc c'est quand même conséquent, et pour la communication environ 65 000 euros. Ça nous a demandé beaucoup de temps, surtout aller à la pêche aux informations, parce que comme pour l'exonération, on a eu du mal à obtenir les données. On a été retenu sous réserve. Les réserves, c'est qu'il manquait des fiches techniques de corbeille de rue pour certaines communes. On nous a demandé également de vérifier si le dispositif de collecte du verre en place sur le territoire, porte à porte et apport volontaire, permet d'éviter les dépôts dans les équipements de collecte hors foyer.

Dans un premier temps, nous communiquer pour les communes les modèles de corbeille. Ensuite, il faudra délibérer pour qu'on puisse signer une convention de groupement. Il me manque les communes de Beauchamp, Bessancourt, Herblay, Méry-sur-Oise et Taverny qui ne m'ont pas communiqué leur délibération.

Et ensuite, pour chaque commune, on prendra attaché avec vos correspondants techniques pour obtenir les factures, les dépenses que vous avez déjà faites sur ce dispositif depuis 2024. Le syndicat perçoit les contributions de Citeo et on vous les reversera ensuite.

- **Bilan de la collecte des biodéchets :**

Monsieur MALLARD : On a placé 26 PAV sur 8 des 9 communes du syndicat. Il y a encore des installations qui sont à venir, notamment sur Taverny, puisque les points sont en cours de validation auprès de Mme le maire. C'est vrai que ça a démarré doucement cet été. On a relancé la communication pour informer les usagers de la mise en place de ce dispositif. On a collecté une tonne 8, ce qui est assez faible, mais ça ne peut que progresser, avec un taux de remplissage en général inférieur à 50%.

Monsieur le Président : Donc ça fait 200 kg de moyenne par semaine qui vont à Tiverval-Grignon. On a refait toute une communication sur le biodéchet. L'application dont on va vous parler tout à l'heure signale les implantations de bornes à biodéchet sur le territoire. Il serait bon qu'il y ait du relais dans vos communes. Depuis le départ, mi-juillet, j'ai demandé à ce qu'on fasse un tableau de toutes les bornes qui étaient en service, et qu'on regarde celles qui étaient vides, il y en avait quand même... Ce n'est pas une part non négligeable. Sur les bornes vides et polluées, ça fait quand même 14. ça peut expliquer aussi le fait qu'il n'y ait pas de tonnage. Ce qu'il faut c'est rappeler que le geste est un geste volontaire et pas un geste contraint. Je le répète sans arrêt, je martèle ça, je pense qu'il faut qu'on continue à le marteler. Il ne faut pas que les gens se sentent obligés à aller mettre les biodéchets dans la boîte. Parce que s'ils se sentent obligés, ils font du n'importe quoi, ils nous polluent la boîte, voire ils nous détruisent une boîte comme un Herbay en même pas 8 jours de mise de pause. Il ne faut pas non plus communiquer pour dire à 200 mètres de chez vous, vous avez une borne. Bien sûr que c'est beaucoup plus pratique quand elle est à 200 mètres. Par contre, celui qui cherche à faire un geste, il faut qu'il puisse se sentir accueilli dans toutes les bornes de la commune. Je préfère un foyer qui fait ses apports dans une borne d'apports volontaires du territoire parce qu'il est convaincu, plutôt que d'avoir des gens qui disent une boîte, on le met dedans.

Monsieur MALLARD : On a distingué les PAV qui fonctionnent plutôt bien, il y en a neuf, ceux qui fonctionnent moyennement bien et ceux qui ne fonctionnent pas du tout. Je pense qu'il faut se laisser encore quelques semaines et on fera un bilan pour le comité de décembre. Et ce pour lequel on confirme que la collecte n'est pas stable, je pense qu'il faudra envisager de les déplacer pour le début de l'année prochaine.

Monsieur le Président : Quand il y a un problème on fait un diagnostic. Une fois qu'on a un diagnostic, on le recolle avec ses connaissances et des possibilités de changement, et puis on prend une décision et on le fait. Si vous estimez, c'est vous qui avez la connaissance fine du terrain, que le choix qui a été fait était un choix risqué ou un choix idiot, on peut la bouger. Après il faudra regarder tout ce qui va derrière, parce qu'il y a de la communication qui est faite. On ne va pas jusqu'en décembre pour réagir. C'est ça ma question, combien de temps on se donne avant de se dire, bon, on a fait une erreur ? On ne va pas rester pendant trois mois avec une borne qui ne fonctionne pas, alors qu'on sait qu'elle ne fonctionnera jamais.

- **Aménagement de la plateforme du quai bas :**

Monsieur le Président : On avait deux sujets. Je vous ai dit la dernière fois que j'étais déçu parce que, depuis octobre 2024, on discutait avec SEPUR pour pouvoir déplacer le local don qui est haut, vers une zone ressourcerie à inventer, là où il y avait toute la logistique SEPUR avec les bâtiments provisoires. En tout début de mandat, on cherchait à faire une ressourcerie et on attendait que l'agglomération du Parisis bouge enfin mais je pense qu'elle n'a toujours pas bougé.

Le deuxième sujet, il y avait un conflit d'usage sur le quai bas entre l'exploitant de la déchetterie et nos accès sur nos containers. Donc on avait eu ça avec Yuri Ivanov, le patron de SEPUR. ça n'avancait pas. Et puis au plein milieu du mois de juillet, alors là il fallait que ça soit signé sous 48 heures. On m'a placé sous condition en disant, soit vous nous donnez l'autorisation aujourd'hui d'attaquer les travaux au mois d'août, soit on reporte ça à plus tard. Il avait quand même ces algécos qui arrivaient début septembre. Donc des algécos pas raccordés aux fluides, pas raccordés à quoi que ce soit, c'est plus des algécos, c'est des cabanes de jardin. Résultat des courses, on a essayé de trouver un deal ensemble. Il y en a pour 52 000 de travaux. Dans les 52 000, il n'y a pas que des choses pour nous. Il y avait des choses qu'on pouvait encore évacuer. Et donc, on est parti du principe qu'on répercuterait ça sur les futures locations de terrain derrière. Aujourd'hui le terrain c'est 22 000. SEPUR paye ses

travaux, ce qui est logique, il récupère sa TVA aussi, ce qui est intéressant, parce que nous si on essaie de récupérer notre FC TVA, ce ne sera pas le même prix. Quand Laurent est rentré je lui ai demandé de travailler là-dessus. Donc les travaux ont été faits, les algécos sont en service, les algécos anciens sont toujours là, ils devaient être partis. Laurent a travaillé, alors d'une part sur les 52 000, comment on fait, on est en écart là-dessus, mais il a fait des constats qui sont intéressants. On loue 5 000 m², ils en prennent 7 000, on le sait, ils le savent, il y avait une tolérance, mais bon, là maintenant c'est bon. Si on nous fait payer les travaux, il va falloir être à la vérité des prix. Et donc, il n'est pas complètement déconnant de penser qu'un avenant au contrat permettant l'exonération sur les futurs loyers puisse aussi comprendre une augmentation de la redevance compte tenu de ce qu'ils utilisent réellement. D'autre part, Laurent a également travaillé sur un AMO.

Monsieur MALLARD : Juste pour compléter, c'est vrai que quand on regarde le prix du marché pour ce type de biens en location sur un même secteur géographique, on est à 10 euros du mètre carré, ce qui correspondrait à 70 000 euros par an pour nos 7 000 mètres carrés. On voit qu'on en est bien loin. Et on avait échangé au bureau autour d'une réévaluation qui était à définir mais qu'on pourrait situer aux alentours des 35 000 euros, plus ou moins, sur les 7 000 m² qui sont largement occupés.

Monsieur le Président : Avant que SEPUR ne prenne la base derrière en 2015, Val'Horison avait les mêmes tarifs et faisait exactement la même chose. Donc il faut respecter les partenaires de temps en temps. Il ne faut pas dire, je t'explose de X%.

Monsieur MALLARD : Sauf que contractuellement, on a une convention qui définit un cadre, qui est largement débordant. Comme tout client qui se respecte aussi, parce qu'effectivement on doit les respecter, mais ils doivent nous respecter, il faut aussi que la convention s'applique.

Monsieur le Président : il fallait prendre la décision sous 48 heures, on a évoqué des sujets et qu'on n'a jamais évoqué de dépassement pareil. Et personnellement, je ne partage pas cette chose-là. Maintenant, si le comité a décidé de proposer à Yuri Ivanov d'en mettre pour 70 000, on verra ce qui se passera, puis c'est tout.

Monsieur PLANCHE : On disait 35 000. On devrait même être à 38 000 sur les 7 000. Parce qu'on ne fait pas payer 2 000 m². Si je prends 22 000, je divise par 5 000 et le multiplie par 7 000, j'arrive à 30 800. Si j'applique une rehausse de 2 ou 3%, on y est.

Monsieur le Président : Il faut aussi avoir un peu de cohérence. Je vous rappelle que les places de parking derrière, elles sont identifiées par les services fiscaux. Donc, on a un certain nombre de places de parking qui nous sont taxées. Il faudra peut-être qu'on regarde quand même de ne pas se faire rattraper. On le refacture, mais il y a des effets boule de neige derrière. Il y en a 4 algéco qui resteront. C'est les 4 du syndicat. Le bloc du fond. On va les conserver en attendant. Accessoirement, c'est idiot de les enlever, c'est une zone au sec. En tout cas, c'est mon sens. Mais l'AMO va nous donner ses solutions. On a un cahier des charges certes, mais il a le droit aussi d'avoir des idées.

Monsieur MALLARD : Les prérequis pour avoir une installation de type recyclerie, ce serait bien évidemment développer le réemploi, améliorer le service aux usagers en leur proposant une solution de proximité, en phase avec les économies circulaires, optimiser les flux, en séparant les circuits usagers-exploitation-véhicule léger (il ne faut pas qu'on ait de flux qui viennent perturber le cheminement des usagers), renforcer la logistique de gestion entre les différents matériaux, réduire l'empreinte environnementale, l'empreinte carbone, et sensibiliser les usagers. On veut vous proposer de consulter un AMO qui nous accompagnerait sur les différentes phases du projet, la phase préparatoire et consultation des entreprises, avec assistance à la définition du projet, analyse, préalable et diagnostic, analyse des besoins, la gestion de la procédure d'appel d'offres, avec la rédaction des dossiers de consultation, assistance juridique, sélection des entreprises et gestion des recours avec assistance juridique, suivi administratif et technique, avec gestion des litiges, des réunions de chantier avec les comptes rendus. J'estime que c'est une prestation qui se situerait aux alentours des 21 000 euros avec environ 25 jours de travail, sachant qu'une journée d'AMO c'est entre 8 et 900 euros par jour. Deux jours pour le diagnostic, six jours pour la rédaction des marchés à l'analyse des offres, deux jours d'assistance juridique si besoin, et le suivi de chantier à hauteur d'une demi-journée par semaine pendant 6 mois de travail, avec une journée complémentaire. On vous a mis un planning prévisionnel, mais qui va certainement glisser du fait des élections. On viserait de

pouvoir retenir l'AMO avant la fin de l'année, que lui puisse commencer à rédiger les pièces de marché, consulter les entreprises dans le courant du premier et deuxième trimestre 2026 pour ensuite que le nouveau conseil puisse retenir une entreprise pour se lancer dans les phases travaux.

Monsieur PLANCHE : là on fait du dur ?

Monsieur MALLARD : Ça peut être du modulaire, ça va dépendre de ce que les entreprises nous proposent. Après, effectivement, c'est un planning qui va certainement...

Monsieur le Président : Deuxième trimestre 2026, autant vous dire que le planning ne va pas être tenu. On peut lui demander d'abord de nous permettre de faire évoluer notre local vers de la ressourcerie, mais aller jusqu'à la salle pédagogique, ça peut venir en deuxième ou troisième phase. Tout ça, c'est phasable. À moins qu'il nous dise que c'est complètement idiot, que vous perdez un truc tout, qu'il faut tout faire d'un bloc. Et dans ces cas-là, on y réfléchira. Mais après tout, si on prend un AMO, c'est pour qu'il réfléchisse à notre place. Donc ne tirons pas de conclusion à l'avance.

Monsieur MALLARD : On fait une sorte de pré-programme pour que lui puisse se positionner quand même sur un projet et puis ensuite c'est les entreprises qui seront consultées qui nous proposeront des choses. Les délais seront plus ou moins longs en fonction du projet qui sera retenu.

Monsieur PLANCHE : On a une estimation de mètre carré projeté ou pas du tout ?

Monsieur MALLARD : L'emprise c'est celle qu'on a dégagée. Il y a un petit peu plus de 1000 m².

Monsieur le Président : On ne construit pas tout. On va rapatrier déjà nos composteurs et tout ça là-bas. Donc on ne construit pas tout. Construction, c'est un grand mot. On ne va pas faire un bâtiment tout de suite. Il faut bien que l'AMO y bosse un peu quand même

Monsieur PLANCHE : il faut que tu lui dises ce que tu veux. Il doit y avoir des choses sur les ressourceries type... Sachant que la ressourcerie moyenne c'est x m², qui comprend telle et telle pièce...

Monsieur le Président : D'accord, mais si on avait partagé avec nos chers collègues tout ce genre de données qui ont largement été collectées depuis des années et des années. Et puis en plus on aurait pu peut-être avoir une certaine cohérence d'ensemble. Si vous voulez investir à long terme, c'est formidable, mais moi je ne pense pas que ce soit la bonne idée. Ce qui compte, c'est de faire ce qu'on dit, ce qu'on avait annoncé. On s'était dit, nous on veut faire du réemploi. Ce réemploi, on a commencé par un local don. Ce local don, on l'a fait évoluer de manière assez sympathique, et en plus les REP sont venus percuter le local.

Monsieur MALLARD : dans un premier temps, il y aura un cadre qui va permettre à l'AMO de rédiger des pièces de marché pour pouvoir consulter des entreprises. Ensuite les entreprises proposeront en fonction d'un pré-programme qu'on aura défini. On a déjà rédigé un cahier des charges avec les prérequis que je vous ai montrés tout à l'heure, et l'emprise qu'on lui donne pour ce projet.

Monsieur le Président : Laurent lance son truc, on regarde comment ça passe, et puis on va bien voir ce que ça va donner. Mais on voit bien que ce n'est pas facile. Moi je ne veux pas finir un mandat avec... Des plans, aucun financement, et des trucs qui sont en vrac, notamment par rapport aux lois sur l'énergie.

- **Retour sur la commission prospective :**

Monsieur MALLARD : On s'est aussi penché sur la faisabilité de reprise en régie du service de livraison et de maintenance des bacs roulants qui pose quand même souci avec Sulo d'un point de vue qualité. Et on a regardé si d'un point de vue économique c'était faisable et rentable. Ça semble l'être. Le gain potentiel sur les commandes c'est environ 100 000 euros. Le nombre d'heures de service par an est d'environ 4500. Si on considère 220 jours travaillés, on aurait besoin d'un ETP et demi. Lorsqu'on globalise l'ensemble des dépenses, qu'on les retire au gain, on arrive sur un gain potentiel qui situe entre 37 et 40 000 euros TTC par an. Dans ce gain, on n'y a pas intégré les recettes potentielles, puisque quand on récupère des bacs, on les démonte et on peut les revendre à un négociant plastique. Pareil pour les axes et de la ferraille. Et puis on sait qu'aujourd'hui, Sulo ne fait

pas du tout de réemploi. Chaque fois qu'il intervient, il livre un bac neuf. Et dans le cadre d'une régie, on peut très bien reconditionner les bacs puisqu'on maîtrise le stock. On aurait besoin d'une surface de stockage d'environ 800 m², une base logistique sur laquelle on stockerait les bacs, avec un petit atelier de réparation et de démontage et de nettoyage.

C'est une étude de faisabilité, on va se projeter sur un nouveau marché en groupement de commandes avec le syndicat Azur et Emeraude, et on va s'assurer que dans le nouveau marché, on ait la possibilité de pouvoir reprendre prendre ce périmètre en régie.

- **L'application Solution Tri-Action :**

Monsieur MALLARD : C'est l'application qui va nous permettre de communiquer sur l'ensemble de nos services. Elle permettra de faire des notifications, des alertes aux usagers sur des secteurs très restreints. Les usagers pourront consulter leur calendrier de collecte et ils pourront nous faire leur demande de maintenance de bac, de problèmes de collecte... Il y aura aussi un petit guide de tri et une géolocalisation de l'ensemble des bornes. On prévoit de la mettre en ligne si tout va bien pour la mi-octobre.

Monsieur le Président : Moi je l'ai testé, c'est assez fluide, on verra quand il y aura les accès, toujours se méfier. C'est plutôt bien fait, ça marche bien. De temps en temps il y a quelques soucis d'écrasement sur la tablette, donc sur le téléphone ça doit être pareil. Il y a une chose aussi qu'il faut dire, c'est qu'il n'y aura plus de distribution systématique de calendrier de collecte.

- **CircleChain :**

Monsieur MALLARD : Circle Chain, le contrôle d'accès par le lecteur de plaques sur la déchetterie. Au 30 septembre, on a quasiment 13 000 usagers qui sont inscrits sur le nouveau dispositif, ce qui représente 18% des entrées. Aujourd'hui 78% des entrées se font avec le nouveau dispositif. On est sur une courbe croissante, on a traité 17 000 demandes. Le bureau s'est questionné sur : est-ce qu'on reprend les cartes ? ou est-ce qu'on se laisse jusqu'à la fin de l'année ?

Monsieur le Président : On a décidé jusqu'à la fin de l'année. Parce que ça permet à Laurent et à son équipe d'absorber encore les nouvelles demandes. On va faire une communication un peu plus impactante pour réinciter à le faire.

On est en écart avec Laurent parce que lui il fait son pourcentage par rapport à la fréquentation réelle sur le début de l'année. C'est intéressant mais moi j'ai une petite crainte parce qu'on avait grossièrement 30 000 cartes. Donc il y en a quand même 13 000 qui sont dans les chantiers.

Monsieur MALLARD : C'est des usagers non réguliers.

- **Logiciel de transcription des réunions :**

Monsieur le Président : J'ai juste une remarque on a largement évolué sur ces PV on les a synthétisés donc si vous voulez retrouver ce que vous avez dit Et si vous avez écrit à l'avance ce que vous avez dit, ou si vous avez bien réfléchi à ce que vous avez dit, il vaut mieux nous le remettre. Maintenant, il y a peut-être une autre solution, puisqu'on enregistre tout. Donc si vous voulez réécouter ce que vous avez dit, pour voir si c'est en conformité avec ce qu'il y a, il y a une solution. Pourquoi je dis ça ? C'est parce qu'on envisage de changer... de logiciels pour les conseils, pour les comptes rendus, que ce soit les bureaux, les comités syndicaux, voire d'autres types de réunions. Et moi, je suis toujours un peu dubitatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Il y a quand même tendance, des fois, à faire du bougli-bouglia de ce qu'on dit. Si on fait du mot à mot ça ce n'est pas un problème, mais ce n'est pas ce qu'on a dit il y a quelques temps, on avait du mot, on a simplifié les choses. En respectant l'esprit de ce qui a été exprimé pendant l'intervention du conseiller syndical ou du président, mais je me méfie du passage de l'intelligence artificielle qui a quand même tendance à changer des mots, à changer des tournures de phrases, à changer des sens de phrases. Voilà un sujet

de réflexion. Il y a des logiciels de recours qui ne passent pas dans l'intelligence artificielle. Oui, mais ce n'est pas ce qu'on propose là-dedans. A priori, les services sont demandeurs assez vite. Je tenais à vous alerter déjà là-dessus. Moi, j'ai une position, j'ai déjà exprimé, et on écouterai les autres. Mais attention, quand on pèse ses mots, quand on fait attention, qu'on ne soit pas à côté de la plaque. Donc c'est un choix à faire.

Monsieur MALLARD : La retranscription des comités est extrêmement chronophage. Les réunions sont longues, il faut tout réécouter, tout retranscrire. Pour chaque réunion, on passe facilement au moins 5-6 heures, sans compter les gens qui relisent derrière. C'est compliqué, il faut bien comprendre ce qui est dit, il faut savoir qui a parlé, bien le retranscrire. Donc on a commencé à regarder si on ne pouvait pas trouver des logiciels. Alors c'est vrai que la plupart des logiciels font aujourd'hui appel à l'intelligence artificielle, non pas pour retranscrire, mais pour proposer des comptes rendus succincts. On n'est pas obligé d'utiliser en tout cas pour le format comité. On a testé deux applications qui fonctionnent très bien. Ça permet franchement de gagner 60 à 70% du temps de travail, ce qui est vraiment considérable. En plus, c'est une tâche vraiment fastidieuse, pas très intéressante et valorisante.

Monsieur le Président : Ce ne sont pas les comptes rendus. C'est ça, c'est les PV qu'on vend. Il n'y a plus de comptes rendus.

Monsieur MALLARD : Les logiciels permettent de faire du mot à mot. Il n'y a pas de souci sur les échanges, en plus c'est relu, on retire et réajuste quand même, on ne les pas tel quel. La retranscription exacte est possible. On peut aussi lui demander de faire une synthèse, qu'on n'est pas obligé d'utiliser. Et surtout, ça nous permettrait de faire des comptes rendus de réunion, des bureaux, chose qu'on ne peut pas faire aujourd'hui, nous ne sommes pas dimensionnés pour le faire. L'idée, ce n'est pas de vous proposer pour les comités de faire travailler l'intelligence artificielle, c'est d'avoir une retranscription fidèle.

Monsieur le Président : Les comptes rendus actuels ne sont pas la reproduction fidèle. C'est clair, c'est revu et accepté. Ce n'est pas un problème. On a fait déjà notre évolution par rapport au compte-rendu qu'on avait, qui était beaucoup plus long, et maintenant on arrive à faire du 10-11 pages.

Madame HUG : on est quand même 6 heures à le faire.

Monsieur le Président : Vous nous avez déjà dit ça, quand on a réduit. Qu'on fasse des comptes-rendus, des réunions de bureaux... A minima, c'était quand même ce qu'on a demandé dès le départ.

Monsieur MALLARD : On ne peut pas, sinon on y passe la semaine.

Monsieur le Président : Le comité syndical, c'est un organe politique et qu'il y a des gens qui interviennent et qui interviennent avec des mots qu'ils ont choisis. Je le répète, je suis désolé de répéter tout le temps la même chose, mais il ne faut pas que l'intelligence artificielle vienne être plus intelligente que le délégué qui est intervenu. Rendez-vous le 15 mars si vous voulez changer. Ce truc, moi, je ne le présente pas. Je pense qu'ici, on s'est toujours bien entendus. Et quand on fait des interventions, on fait des interventions courtoises. Et deuxièmement, quand on a un argument, on le donne, il ne faut pas que ça se transforme.

Monsieur MALLARD : la retranscription fidèle est possible, on l'a testé avec l'outil, il retrace tout ce qui a été dit. Après nous on corrige, mais au moins on a une base qui nous fait gagner du temps. Ça peut aussi faire les relevés de décision pour les commissions et les bureaux.

Monsieur CAUET : On a besoin de se retrouver dans toute notre intervention. Qui lit l'ensemble des choses ? Donc effectivement, sauf quand il y a effectivement quelque chose d'important, et là il faut que ça soit effectivement acté, le reste, la décision, on la prend, qui est pour, qui est contre.

Monsieur le Président : Je rappelle quand même qu'on a déjà fait ce boulot-là, on n'est plus au mot-à-mot donc arrêtons ce débat. Par contre ce qu'il faut c'est de pouvoir savoir ce qui s'est dit ce jour-là parce que si on n'est pas d'accord on puisse y revenir et donc il faut que chacun ait la possibilité d'accéder à l'enregistrement c'est tout. Quand quelqu'un intervient, qui l'a préparé et qui veut avoir du mot à mot, il fournit son texte. Mais parce qu'après, quand tu reprends trois ans après, des interventions, on peut faire dire tout et n'importe quoi. Et ça, ce n'est pas bon. Ce n'est pas comme ça que j'estime que la politique s'exprime. Ça reste quand même un comité politique. Donc on va revoir ça en bureau. Le principe de passer sur un outil qui permette des comptes rendus dans tous les sens, oui, vous êtes d'accord, mais il faut qu'on arrive à trouver le fait où tout le monde sera à l'aise.

Monsieur MALLARD : Alors du coup, je ne sais pas ce qu'on peut proposer, parce que l'outil ça coûte 40 euros par mois, ce n'est pas non plus une ruine pour le syndicat. Déjà nous, on pourrait utiliser l'outil d'un point de vue technique pour toutes nos réunions annexes. Pour le comité... Le tester, vous montrer ce que ça produit...

Madame HUG : on a eu des sessions test, on a pu essayer sur des réunions juste entre nous pour voir justement si la retranscription était réelle. La retranscription est complètement réelle et remaniable. Après les rapports, ça c'est selon ce que nous on a envie d'en faire, ils générés en même temps que la retranscription.

Monsieur DOHY : Identifie bien celui qui parle ?

Madame HUG : ça identifie qu'il y a des changements d'intervenants. On peut ensuite lui dire telle voix c'est telle personne.

- **La cartographie du groupement de commande pour l'étude des contenants alimentaires :**

Monsieur le Président : On a eu droit à voir comment on pouvait remplacer nos boîtes à pizza. C'est le grand truc sur les contenants. Ce n'est pas idiot, c'est loin d'être idiot. Donc les contenants en verre et tout compagnie. Mais on arrive toujours à des usines à gaz avec ces gens-là. Moi je m'accroche souvent et surtout ils sont déconnectés du territoire. Et là, ils nous proposent, pour l'étape 3, d'étudier des zones et d'aller au contact des commerçants pour créer, évaluer, imaginer des zones de zéro déchet. On nous a demandé de répondre sous 48 heures. Et on nous avait fourni qu'on ne pouvait pas comprendre. J'ai demandé à ce qu'on nous le fasse en vectoriel, ce qui a été transmis après. Là on s'aperçoit réellement de l'impact sur les villes. Ils vont aller parler au nom de Syndicat-tri-action ou du regroupement de commandes, aux commerçants, et aller mettre la gourille là-bas en pleine élection. Voilà, je voulais vous le montrer parce qu'on a dit non, on a dit stop, on est en pleine élection en plus. Ça n'a pas été le cas de mes chers collègues, chacun prend ses risques.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président a levé la séance.

Signature de l'Autorité territoriale,

Monsieur Jean-Charles RAMBOUR, le Président
du syndicat Tri-Action

Signature du secrétaire de séance,

Monsieur Claude CAUET

